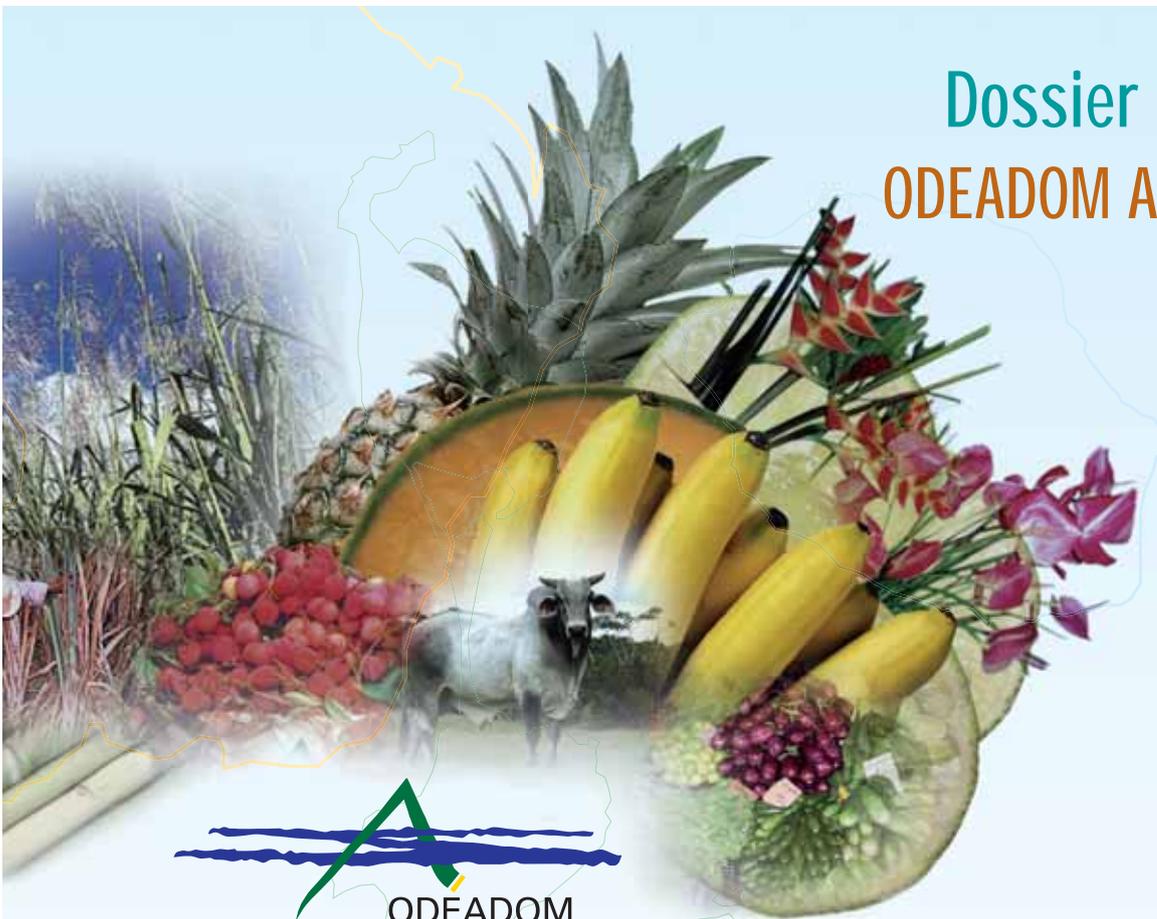


Dossier de presse

ODEADOM AU SIA 2007



ODEADOM

*Office de Développement de l'Économie Agricole
des Départements d'Outre-Mer*

Sommaire

I – Présentation de l'Office

II – Les filières de production agricoles ultramarines

→ A) Les filières de diversification :

Enjeux et perspectives

Témoignages de professionnels

- Guadeloupe : la filière igname UPROFIG
- Martinique : la filière fruits et légumes GIE MHM
- Réunion : la filière ananas Victoria OP ANAFRUIT
- Mayotte : la filière ylang-ylang Propriété EYMG (ex-propriété GUERLAIN)
- Saint-Pierre-et-Miquelon : la filière coquille Saint-Jaques SARL EDC

→ B. Les grandes cultures traditionnelles : banane et canne à sucre

Présentation de l'Office

Son rôle

L'ODEADOM, Office de Développement de l'Économie Agricole des Départements d'Outre-mer est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé en 1984.

Placé sous la tutelle de trois Ministères (Agriculture, Outre-mer, Économie et finances), il œuvre au développement durable de l'économie agricole et assure la gestion et le paiement des aides destinées à l'agriculture ultramarine :

- des quatre départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion ;
- et de deux collectivités d'outre-mer : Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Son organisation

L'ODEADOM dispose d'un budget de fonctionnement de 3,7 M€. 36 personnes travaillent au siège parisien.

En 2006, afin de renforcer son efficacité et son rapprochement avec le terrain et les professionnels, l'ODEADOM a procédé à une réorganisation marquée :

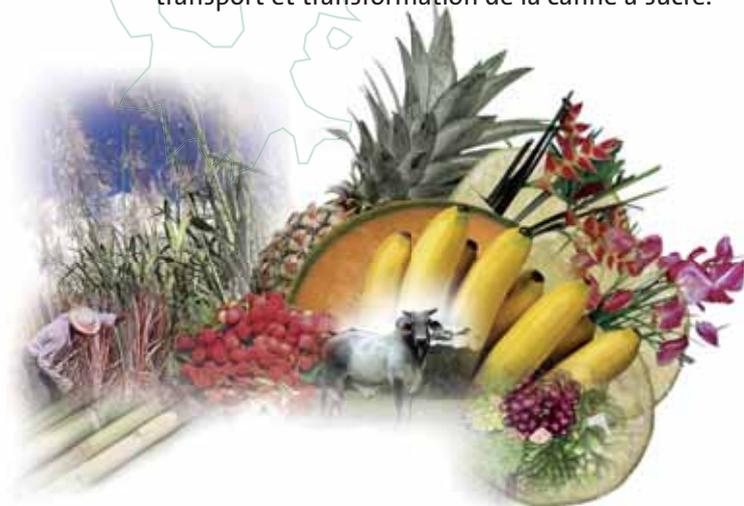
- mise en œuvre d'un nouvel organigramme,
- création du secteur RSA et d'une cellule « études et évaluation »,
- reprise de la tenue d'un conseil de direction décentralisé chaque année.

Les interventions de l'Office visent à améliorer la compétitivité économique et technique des filières en tenant compte de leur environnement et de la concurrence internationale.

Ses domaines de compétence

→ communautaires

- la gestion de l'OCM banane (paiement du solde au printemps 2007 de l'aide 2006) ,
- la délivrance des certificats aux opérateurs pour l'importation en provenance des pays tiers ;
- le suivi de l'évolution du marché européen et français.
- POSEI IV doté, à compter de 2007, d'un budget de 255,7 M€, il intègre la filière banane et concerne les mesures suivantes :
 - régime spécifique d'approvisionnement ;
 - importation animaux vivants ;
 - fruits, légumes, cultures vivrières, horticulture et riz ;
 - plantes aromatiques à parfum et médicinales ;
 - structuration de l'élevage ;
 - transport et transformation de la canne à sucre.



Les montants payés au titre des aides communautaires

	2003	2004	2005	2006
Banane	115,48	109,42	88,5	49,83
POSEIDOM :				
Animal	7,62	8,98	8,9	7,66
Végétal	11,32	26,2	19	21,25
TOTAL	134,42	144,6	116,4	78,14

(En millions d'euros)

→ **national** avec 6,5 M€ de crédits nationaux délégués permettant :

- Le soutien d'actions relevant de programmes sectoriels pluriannuels permettant principalement des investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, ainsi que l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation.
- L'organisation d'actions de promotion de produits ultramarins de qualité issus de l'agriculture pour favoriser leur mise en marché.
- La conduite d'études de filières et de missions d'évaluation et d'expertise afin de faciliter des prises de décisions stratégiques concernant l'avenir de ces filières.

Les montants payés au titre des aides nationales

Interventions	2003	2004	2005	2006
Encadrement et organisations de producteurs	2,92	2,87	2,41	2,14
Fonctionnement dans le secteur de l'élevage	0,43	0,33	0,33	0,31
Investissements	2,1	2,54	1,55	1,82
Assistance technique	0,46	0,74	0,89	1,78
Recherche et expérimentation	0,26	0,77	0,61	0,39
TVA	0,02	0,04	0,04	0,02
Autres interventions	5,74	3,34	0,37	0,20
TOTAL	11,93	10,63	6,2	6,66

(En millions d'euros)

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole.



II – Les filières de production agricoles ultramarines

→ A – Les filières de diversification

Aux côtés des deux cultures traditionnelles d'exportation que sont la banane et la canne à sucre, les productions animales et végétales constituent dans les départements et collectivités d'outre-mer des secteurs de diversification agricole.

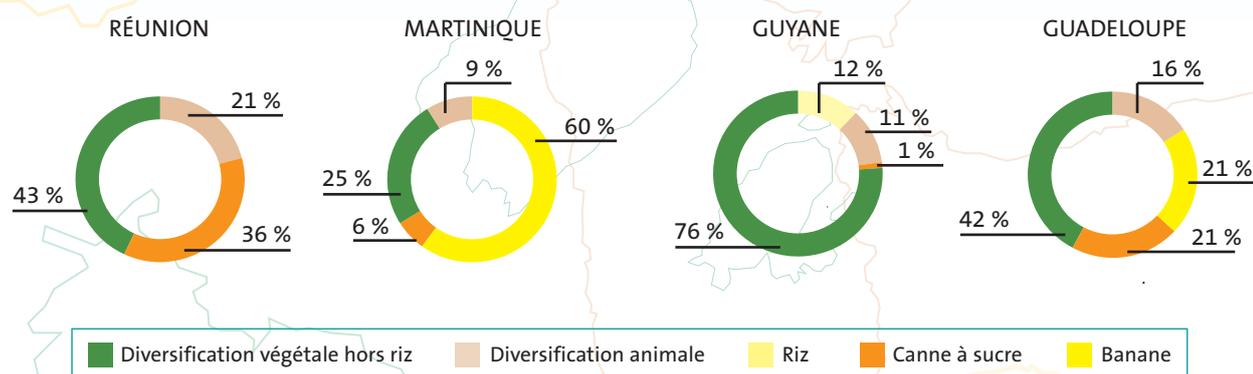
On entend par filières de diversification végétale les productions suivantes :

- fruits et légumes, viticulture et cultures vivrières,
- riz,
- horticulture,
- plantes aromatiques, à parfum, stimulantes (café) et médicinales.

La diversification animale, quant à elle, regroupe la filière des ruminants (bovins viande et bovins lait, ovins, caprins), la filière des productions hors sols (porc, lapins, volaille et œufs) et l'aquaculture.

Les filières de production
agricoles ultramarines

Les filières de diversification : leur poids économique



A l'exception de la Martinique, les productions de diversification représentent plus de 60 % de la production agricole finale. Les filières de diversification végétale sont, en poids économique, les premières à la Réunion et à la Guadeloupe : elles représentent pour ces deux départements plus de 42 % de la valeur de la production.

En favorisant l'autonomie et l'autosuffisance alimentaire de ces territoires, ces filières influent de manière positive sur leur balance commerciale et alimentaire. A ce jour, on estime de 15 à 20 % l'autosuffisance alimentaire de ces régions.



Ces filières sont un atout majeur dans le paysage agricole

Le développement de ces filières de diversification est un atout primordial pour l'aménagement du territoire. :

- ➔ Il permet de valoriser une partie importante de ces territoires. Il contribue également à préserver le patrimoine naturel, rural et environnemental de ces îles.
- ➔ Il s'inscrit pleinement dans le cadre d'un développement agricole durable et s'oriente vers une agriculture de proximité.
- ➔ Il favorise la grande richesse de la biodiversité dans les collectivités ultramarines.

Elles ont vocation à proposer une offre diversifiée, adaptée en volume et en qualité à la demande du marché local croissante, dans le but de réduire la dépendance de ces régions éloignées aux produits d'importations.

Ces filières de diversification végétale permettent également d'occuper des marchés de niche à l'export à haute valeur ajoutée comme l'ananas Victoria de la Réunion ou des productions de contre-saison tels que le melon des Antilles.

La démarche de diversification est cependant confrontée à un certain nombre de problématiques spécifiques aux régions et collectivités ultramarines :

- sensibilité importante de la production (performances agricoles) aux conditions agro-pédo-climatiques tropicales et équatoriales (sécheresses et cyclones). Le climat (températures et taux d'humidité élevés) rend particulièrement difficiles les conditions d'élevage et contribue à l'apparition de certaines pathologies (tique sénégalaise par exemple) ;
- insularité ayant pour incidence une augmentation des coûts de production, conséquence notamment de coûts de fret et d'intrant élevés ;
- accès difficile au foncier agricole du fait d'une part de l'exiguïté des territoires contraignant ainsi le développement de filière comme l'élevage qui demande un espace de production important, et d'autre part de la croissance démographique avec un accroissement des zones urbaines ;
- forte pression des importations de produits agricoles transformés en provenance de pays tiers ou même de métropole ;
- dépendance historique aux filières traditionnelles d'exportation comme la banane et la canne à sucre.



Des programmes de soutien en réponse aux problématiques

Pour palier à ces contraintes, un certain nombre d'actions sont entreprises par les professionnels avec l'appui de l'Union européenne et de l'ODEADOM à travers des programmes de soutien aux diverses filières.

Dans le cadre des aides nationales, 47 % du budget annuel de l'Office est consacré au secteur de l'élevage dans le cadre de programmes sectoriels pluriannuels propres à chacune des filières. Cette participation importante est justifiée notamment par :

- le nombre d'éleveurs et de structures (5 à 6 000 éleveurs sont dénombrés en 2006, sans compter les simples détenteurs d'animaux).
- La nécessité de poursuivre le travail engagé dans l'organisation de l'ensemble des filières de diversification à travers la consolidation des structures et des interprofessions.

L'ODEADOM encourage les producteurs à développer des partenariats étroits avec l'amont des filières comme pour l'élevage (industrie de l'alimentation du bétail) et l'aval (abattage, transformation, distribution, consommation) au sein d'interprofessions dont le but est de favoriser la mise en marché de produits concurrentiels répondant à la demande des consommateurs.

Les interventions communautaires sont quant à elles, regroupées au sein d'un programme POSEI IV géré à 78 % par l'Office.

Elaboré en concertation avec les professionnels, il décline un certain nombre d'instruments qui visent à :

- améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agro-alimentaires ;
- consolider une agriculture de qualité au service du marché local ;
- tracer de nouvelles perspectives de diversification ;
- renforcer le caractère multi-fonctionnel de l'agriculture ;
- poursuivre l'aménagement équilibré et durable du territoire rural.

Des initiatives qui émergent

Les efforts combinés des agriculteurs, aux interventions communautaires, nationales et régionales permettent le développement de produits diversifiés, adaptés à leur milieu.

C'est le cas notamment des races animales élevées dans les départements et les collectivités d'outre-mer :

- Zébus de race brahman et ses croisements avec des races à viande européennes en Guyane et à la Martinique.
- Race bovine créole en Guadeloupe croisée avec des taureaux de races à viande européennes ;
- Zébu de race locale et ses croisements avec la race montbéliarde à Mayotte.
- Moutons de race « martinik » sélectionné avec le concours de l'INRA à la Martinique.



Depuis 2005, la Martinique compte **3 nouveaux ateliers de découpe**.

De la même manière, de nombreux efforts sont faits par **les filières végétales** pour s'adapter de mieux en mieux aux besoins de la grande distribution, notamment en terme de qualité, de présentation et de régularité d'approvisionnement des produits :

- Les productions locales sont désormais présentées « prêtes à consommer » en sachet ou sous-vide grâce à de nouvelles usines de conditionnement en Guadeloupe.
- En Martinique, fruits et légumes tropicaux sont proposés au rayon surgelé.
- A la Réunion, la société Exorun produit pour l'export depuis fin 2006, des carpaccios d'ananas, conditionnés sous vide se conservant 3 ans à température ambiante.

La diversification favorise le maintien de productions traditionnelles comme celle de l'igname en Guadeloupe ou encore la production de plantes à parfum à la Réunion comme à Mayotte.

Elle donne naissance à des produits de niche tels que le vin de Cilaos à la Réunion reconnu « Vin de Pays » et les coquilles St Jacques de Saint-Pierre-et-Miquelon que les producteurs commencent à exporter vers la métropole.

De nouvelles voies de diversification commencent à être explorées comme l'aquariophilie et l'exploitation de la faune sauvage : le pécarì à colliers, cochon sauvage présent en Guyane, s'invite déjà au menu des Guyanais.

De manière générale, les filières de diversification animale et végétale poursuivent leurs efforts de structuration et de professionnalisation pour répondre toujours mieux à la demande régionale et trouver leur place face aux produits d'importation très concurrentiels.

Pour se maintenir et se développer, ces productions doivent assurer aux producteurs un revenu stable et rémunérateur.

La traçabilité et l'identification jouent un rôle déterminant dans leur évolution.

De nouveaux outils devraient contribuer à la valorisation de l'origine comme le décret « « Produit Pêi » entré en vigueur fin 2006 et qui intéresse déjà de nombreuses organisations de producteurs.



→ B – Les grandes cultures traditionnelles d'exportations

Ces grandes cultures sont au nombre de deux, à savoir la banane et la canne à sucre.

La filière banane concerne principalement les Antilles françaises tandis que la filière canne à sucre est implantée dans les quatre départements d'outre-mer.

La filière banane une filière organisée

La filière est organisée avec trois organisations de producteurs dont deux en Martinique (Banamart et Banalliance) et une en Guadeloupe (les producteurs de Guadeloupe). Ces organisations de producteurs se sont fédérées au sein de l'Union des Groupements des Producteurs de Banane de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN) laquelle commercialise la quasi totalité de la production Antillaise.

En 2005, la filière a commercialisé le volume de 276 107 tonnes sur plusieurs pays de l'Union européenne. Le nombre d'exploitation consacrant leurs activités à la culture de la banane s'élève à 804 sur une superficie de 10 535 ha.

La filière banane en pleine réforme

Après la réforme du volet externe de l'OCM banane qui a vu l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2006 du système uniquement tarifaire (pour les bananes pays tiers hors ACP), l'année 2007 sera marquée par l'entrée de la filière banane dans le POSEI qui devrait garantir un niveau de vie équitable aux producteurs communautaires.

Le mécanisme se substituant à l'aide compensatoire banane entre en vigueur en 2007 et repose sur l'attribution à chaque producteur actif en 2006 d'une référence individuelle en tonnes, permettant de déterminer le niveau potentiel de l'aide à percevoir. Pour pouvoir bénéficier de l'aide au taux plein, chaque producteur devra réaliser en terme de production commercialisée, l'année précédente, à minima 80 % de sa référence individuelle.

Une campagne promotionnelle qui s'affirme



Dans la continuité d'une stratégie de campagne, initiée au mois de juillet 2005 et ciblée média et hors média, les actions envisagées jusqu'en juin 2008, auront notamment pour objectif de prolonger la construction de la notoriété du logo RUP dans le secteur de la Banane de Guadeloupe et Martinique en poursuivant les investissements en média classique, afin de soutenir l'intérêt de la distribution comme du consommateur.

De plus, afin d'améliorer le contenu du discours, les actions « hors média » seront renforcées et plus précisément les actions animations en GMS et relations publiques. Ces actions auront un effet de levier afin de valoriser le potentiel du produit RUP aux yeux des consommateurs et des cibles intermédiaires en s'appuyant sur les caractéristiques nutritionnelles de la banane (et spécifiquement de la banane de Guadeloupe et Martinique).



La filière canne sucre rhum joue un rôle prépondérant dans l'activité économique de la Réunion de la Guadeloupe et de la Martinique avec 43 000 ha plantés en canne et une production de 3 millions de tonnes. La part des surfaces consacrées à cette culture représente environ 35 % des surfaces cultivées dans les départements d'outre-mer.

5 500 exploitations des Antilles et de la Réunion consacrent une partie de leurs activités à la culture de la canne à sucre. La valeur de la production est estimée à environ 177 M€. Cette filière pour l'ensemble des DOM représente 7 100 emplois directs. En outre, l'ensemble des sucreries de la Réunion et des Antilles emploient environ 900 personnes.

La canne une vraie filière industrielle

Cette filière produit environ 280 000 tonnes de sucre et plus de 220 000 HAP (hectolitre d'alcool pur) de rhum dont 97 000 HAP de rhum agricole.

Outre le sucre et le rhum, cette filière maîtrise désormais la valorisation énergétique de la bagasse co-produit de l'industrie sucrière aux pouvoirs calorifiques élevés. Des usines sucrières à l'exemple de la Réunion et de la Guadeloupe, sont désormais couplées à une centrale thermique au charbon, laquelle utilise la bagasse comme combustible pendant la campagne sucrière. Chaque centrale thermique fournit à la sucrerie, l'électricité et la vapeur nécessaire à son fonctionnement.

A l'image de la bagasse, les autres co-produits de l'industrie sucrière sont également largement valorisés. Les mélasses sont la principale matière première de l'industrie rhumière (rhum de sucrerie) et les usines restituent aux agriculteurs des écumes qui, dans les champs, se substituent aux engrais, ainsi la canne nourrit la canne.

De même, la récupération de la paille de canne pour la nourriture du bétail, au moment de la coupe, génère des revenus complémentaires pour les exploitants.

Cette filière écoule aujourd'hui la majorité de ses produits sur le marché de l'Union européenne mais elle exporte également son savoir-faire sur d'autres territoires.

L'AOC « rhum agricole de Martinique »

Le rhum agricole de Martinique est le seul produit des départements d'outre-mer à avoir obtenu, à ce jour, une appellation d'origine contrôlée. Cette année marque le 10ème anniversaire de son obtention, qui distingue un produit de qualité et de renommée internationale reconnue pour sa typicité, sa qualité et son authenticité à savoir l'expression d'un lien intime entre une production et un terroir, mis en œuvre et perpétué par des producteurs doués de savoir-faire.

L'avenir de la filière

Les adaptations récentes du contexte communautaire comme national confortent la place du sucre et du rhum dans les départements d'outre-mer. Des réflexions et des études actuellement en cours concernent le développement des bio-énergies (bio-éthanol et cannes riches en fibres).





→ Témoignages de professionnels

LA FILIERE IGNAME EN GUADELOUPE

LE CONTEXTE

Madame VINGLASSALON, responsable de l'association de producteurs d'ignames UPROFIG, en charge du suivi administratif et financier et de l'encadrement technique

« La culture de l'igname en Guadeloupe est traditionnelle. Il existe un attachement culturel et symbolique forts à ce produit. Aujourd'hui, la production guadeloupéenne ne suffit pas à répondre à la demande, et nous constatons depuis quelques années un déclin très important des surfaces cultivées. Nous faisons cependant de notre mieux pour résister aux importations du Costa Rica et du Nicaragua dont les coûts de production sont très compétitifs. »

L'association UPROFIG regroupe en Guadeloupe une cinquantaine de producteurs. Créée en 2000, cette association de loi 1901 mutualise les compétences de trois structures dispersées géographiquement (SPCC-SYPRODIV-APSIG) dans le but d'harmoniser la production et d'organiser l'approvisionnement du marché en favorisant ainsi le développement de la filière. L'association emploie à plein temps 2 techniciens chargés de l'encadrement technique dont Madame VINGLASSALON, qui assure en plus les fonctions de gestion financière et administrative.

LE PROJET

Les objectifs poursuivis par l'UPROFIG sont essentiellement :

- La maîtrise des pratiques agro-techniques des producteurs d'ignames
- La planification de la production pour assurer la qualité et garantir la traçabilité du produit auprès de ses consommateurs
- La défense des intérêts des professionnels

MOYENS MIS EN ŒUVRE

En octobre 2004 a été créée la SICA PRODIGNAME. Elle regroupe 13 sociétaires dont l'UPROFIG. Son rôle est d'assurer aux producteurs la commercialisation de 80 % de leur production à des caisses des écoles ce qui leur garantit un niveau de rémunération qui se situe entre 1,30 € et 1,40 € du kg (contre 0,65 €/kg pour l'igname importé) alors que les coûts de productions s'élève à 1 € le kilo environ.

LE SOUTIEN A LA FILIERE

La filière a obtenu par l'intermédiaire de l'UPROFIG un soutien financier pour financer un certain nombre d'actions grâce à des aides à :

- ➔ la replantation à partir de semences d'ignames
- ➔ l'étude de faisabilité d'une unité de production de vitro plants
- ➔ l'encadrement technique des producteurs
- ➔ l'expérimentation de la vitro-culture

LES PERSPECTIVES

L'UPROFIG souhaite poursuivre la relance de la production locale d'ignames et conquérir de nouveaux marchés notamment auprès des GMS. Pour ce faire l'UPROFIG envisage d'utiliser la mention « Produit Peyi » (décret du 18 décembre 2006) afin de clairement identifier ses produits et ainsi sensibiliser ses consommateurs sur l'origine de la production.



→ Témoignages de professionnels

LA FILIERE MARAICHERE, FRUITS ET LEGUMES EN MARTINIQUE

LE CONTEXTE

Monsieur PLISSONNEAU, directeur du GIE MHM

« Les producteurs se sont engagés dans une démarche de diversification afin d'occuper des créneaux libres et subvenir à une importante demande du marché local. La volonté de s'organiser autour du GIE est d'apporter un panier complet, composé d'une grande diversité de produits, aux distributeurs. La production est destinée pour 80 % aux grandes et moyennes surfaces, pour 7 % à la restauration et 3 % à la transformation. Par ailleurs, le GIE expédie environ 50 % de la production annuelle de melon de contre saison durant la période de février à avril vers l'Union européenne et notamment l'Italie. »

Le GIE MHM a été fondé en décembre 2001 et a démarré son activité en 2002 à l'initiative de plusieurs producteurs :

- Serres De PRÉVILLE production de laitues en hydroponie – hors sol sans substrat
- François De MEILLAC production de tomates, concombres et horticulture (roses, soleil...),
- Agri Caraïbes production de melons plein champ et sous serre, marajuas, pomme lianes et vanille,
- Horti-fruits production de limes, caramboles, prunes de Cythère et dans des volumes de moindre importance ramboutan, pomme cannelle, pitahaya, avocat
- Moulin à eau production d'agrumes (oranges, citrons, limes mandarines, combavas et pomelos)
- Salines DILLON (melon de plein champ)

La structure regroupe à ce jour une dizaine de producteurs et compte aujourd'hui deux employés : une secrétaire comptable et un responsable qualité dont les fonctions sont consacrées à 2/3 temps à la commercialisation de la production et à 1/3 temps à l'encadrement technique des producteurs.

LE PROJET

Les objectifs poursuivis par le GIE sont multiples :

- Mettre en commun des productions pour proposer aux clients un assortiment de produits d'appels,
- Réguler l'approvisionnement du marché avec une large gamme de produits
- Proposer une offre homogène à des prix stables.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le GIE s'est mobilisé sur le soutien technique auprès des producteurs (mise en place de planning de production, recherche de solutions techniques, de nouvelles variétés, amélioration de l'outil de travail), une meilleure gestion des livraisons, et enfin un appui administratif.

Le GIE a obtenu la certification EUREPGAP permettant de garantir aux distributeurs une meilleure traçabilité tant au niveau de la sécurité alimentaire que de la protection de l'environnement, la mise en place d'un système de management de la qualité durable .

LE SOUTIEN A LA FILIERE

La filière a obtenu un soutien financier sous la forme d'aides aux investissements et à la constitution du GIE.

LES PERSPECTIVES

Le GIE s'engage dans une démarche de reconnaissance « agriculture raisonnée ».

Le groupement a créé un site Internet afin de créer un lien tenu entre les producteurs, le GIE, les distributeurs et les consommateurs.

Il prévoit également la construction d'une plateforme de distribution sur la commune du Robert afin d'optimiser le transport des marchandises.



→ Témoignages de professionnels

LA FILIERE ANANAS VICTORIA A LA RÉUNION

LE CONTEXTE

Anafruit est une association de la loi 1901 regroupant 3 associations de 80 producteurs lors de sa création en 2004, et 5 associations en 2006. Cette association a été créée dans le but d'organiser la filière ananas et autres fruits exotiques destinés à l'exportation.

Les 5 associations formant Anafruit sont réparties sur les grandes zones historiques de production. Anafruit a été pré-reconnue en 2004 « Organisation de Producteurs ».

Anafruit emploie une technicienne d'agrèage qui organise et recense les parcelles et les agriculteurs pour 2/3 de son temps et effectue un agrèage à l'entrée de la station afin de connaître et préciser aux producteurs la destination de leur apport.

« La production d'ananas Victoria à l'île de la Réunion est très ancienne et possède une renommée sur les marchés mondiaux sur lesquels elle est encore trop peu présente. Les producteurs à la recherche d'une alternative à la canne à sucre ont voulu essayer de promouvoir leurs productions plus largement, en partenariat avec Boyer SAS et leur importateur. Cependant, seul les produits de qualité supérieure peuvent partir à l'exportation en frais à cause des coûts de production peu compétitifs sur le marché international. Anafruit, Boyer SAS, et la Coopex ont décidé de créer une nouvelle alternative aux produits de catégories moindres, en créant Exorun transformateur d'ananas Victoria. Anafruit et tous les producteurs ont compris la nécessité de se mobiliser dans la production d'ananas et envisagent d'étendre les surfaces de production. Parallèlement Anafruit a conclu de nouveaux contrats élargissant ainsi les débouchés commerciaux. »

La diversification dans l'ananas Victoria est ainsi devenue une réalité fleurissante pour les exploitations réunionnaises.

LE PROJET

Les objectifs du projet :

- Augmenter les surfaces de production et la qualité des ananas Victoria
- Assurer la planification de la production et son adaptation à la commercialisation
- Promouvoir les pratiques de production respectueuses de l'environnement (démarche de production raisonnée)

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

La société Boyer SAS met à disposition d'Anafruit un technicien qui aide dans la maîtrise des plannings de production et met à disposition l'appui technique nécessaire à une politique respectueuse de l'environnement.

Le soutien de l'ODEADOM : Anafruit a reçu pour l'instant des aides à la commercialisation sur le marché local.

En parallèle, le conditionneur Exotic Boyer Réunion SARL et le transformateur EXORUN SAS ont reçu des aides du Conseil Régional et du FEOGA pour améliorer la structure d'exportation et pour créer l'atelier de transformation.

LES PERSPECTIVES

Anafruit souhaite obtenir à moyen terme une IGP sur l'Ananas Victoria mais aussi les autres fruits exportés afin de limiter la concurrence internationale mais surtout pour sensibiliser le consommateur sur la provenance des produits.



→ Témoignages de professionnels

LA FILIERE YLANG-YLANG A MAYOTTE

LE CONTEXTE

Monsieur GABRIEL, responsable de la structure EYMG, engagé dans le projet de réhabilitation de la plantation GUERLAIN.

« La production de fleur d'ylang-ylang s'étend sur environ 400 ha sur la Grande Terre. Notre volonté est de redonner à cette culture, introduite à Mayotte fin du XIXème siècle, toute sa place tant sur le plan patrimonial qu'environnemental.

Sous couvert de la renommée des établissements GUERLAIN, les producteurs espèrent retrouver un marché pour les huiles essentielles d'ylang-ylang de qualité première à destination de la parfumerie. »

Le projet consiste à réhabiliter la propriété de GUERLAIN, créée il y a une quinzaine d'années par Monsieur GUERLAIN qui souhaitait en faire une vitrine de la production d'essence d'ylang-ylang à Mayotte. A la fin de l'année 2006, Monsieur GUERLAIN a cédé une partie de la SARL à un investisseur dans l'objectif de redynamiser la production.

La propriété dispose aujourd'hui de 4 200 arbres d'ylang et 2 200 pieds de vanille.

Aujourd'hui, 5 personnes travaillent à la remise en état de la plantation et de son environnement et 2 salariés sont chargés de la gestion, du suivi de la production.

LE PROJET

La réhabilitation des plantations est la première priorité avec l'entretien de la propriété à des fins agrotouristiques. La nouvelle structure souhaite également réaliser une production d'huile essentielle haut de gamme afin d'améliorer ses revenus.

Une autre piste de diversification consiste à élargir son activité en distillation (cannelle, combava, poivre noir, citronnelle...), et en transformation (vanille, poivre vert, blanc, noir et rouge...).

Les circuits de distribution sont principalement : la vente locale (sur la propriété, ainsi qu'en supermarchés) et l'exportation par l'intermédiaire de la maison GUERLAIN. Un projet de partenariat avec le comité de tourisme est envisagé afin d'étendre les ventes sur des produits ciblés comme la cosmétique destinée au tourisme.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Un projet d'investissement en matériel permettant de rénover l'outil de production (alambics bâtiments agricoles...) afin d'améliorer la qualité des produits et plus spécifiquement la méthode de distillation.

LE SOUTIEN A LA FILIERE

L'EYMG a déposé un dossier pour un soutien financier auprès deux co-financeurs : le Conseil Général et l'ODEADOM. Cette filière a bénéficié par le passé d'aides en provenance de la Collectivité de Mayotte et dans le cadre notamment de l'OGAF.



→ Témoignages de professionnels

LA FILIERE COQUILLES SAINT-JACQUES A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

« PLACTOPECTEN MAGELLANICUS »

LE CONTEXTE

La volonté d'entamer une politique de diversification à Saint-Pierre-et-Miquelon provient notamment du contentieux qui a opposé la France et le Canada dans la détermination des zones économiques des deux pays, et de leurs droits de pêches réciproques, après trois siècles durant lesquels la raison d'être de l'archipel n'a été que la pêche à la morue.

Les efforts de diversification ont porté sur la production d'œufs de lompe, de crabes des neiges, de limandes à queue jaune, de raies et surtout de coquilles Saint-Jacques.

« L'environnement écologique de l'archipel est d'une rare authenticité, indemne de toute pollution. Cet environnement froid, naturellement riche en phytoplanctons et en Zooplanctons est favorable à la présence de coquille » **souligne Monsieur Tony HELENE, responsable de la SARL EDC.**

En 1990, l'ARDA a démarré le projet avec la collaboration d'une dizaine de pêcheurs. EDC a été créée en 2000 par deux actionnaires, dont l'ARDA, avec l'ambition de développer la filière aquacole. EDC a deux branches d'activités : le secteur aquacole qui mobilise une quarantaine de personnes et le secteur de la transformation qui emploie une vingtaine de personnes.

L'exploitation des coquilles se situe dans la rade de Miquelon. Les zones de production s'étendent sur plusieurs centaines d'hectares dans une eau froide.

LE PROJET

L'objectif que s'est fixé EDC est la commercialisation en contre-saison vers la Métropole de 200 à 250 tonnes de noix de Saint-jacques. L'infrastructure aéroportuaire de Saint-Pierre permet l'expédition de la production vers la métropole en quelques heures, via le Canada.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Entre 2003 et 2006 plus de 20 millions de juvéniles (coquilles de deux ans) ont été mis en place sur des structures de type « lanternes japonaises » suspendues entre 3 et 10 mètres de fond.

Un programme sectoriel aquacole, en cours d'élaboration, aura vocation à accompagner l'entreprise dans cette nouvelle étape, d'un point de vue technique et scientifique avec la collaboration de l'IFREMER.

LES PERSPECTIVES

Le marché global français est très important, en équivalent coquilles entières. La France importe chaque année environ 15 000 tonnes de Saint-Jacques fraîches et 130 000 tonnes de congelés. Les expéditions de EDC à pleine capacité représenteraient un ordre de grandeur de 1 %.

Ces expéditions réalisées sous une marque ombrelle « Pêcheurs-et-Eleveurs de Miquelon Origine France » est un atout majeur et la base du positionnement du produit. L'entreprise a d'ailleurs développé sa propre marque pour mettre en avant sa noix de Saint-Jacques.

Royale de Miquelon